

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **de SOURDON**

Séance ordinaire du 19 février 2026

Convocation : le 05 février 2026

Affichage : le 26 février 2026

L'an deux mille vingt - six, le dix-neuf février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Madame Sylvie NORMAND et Messieurs Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Absent (es) : M^{me} Bérengère HOÛEN et M. Frédéric CAILLET.

Représenté (es) : M. Jules DUFOURMANTELLE par M. Jacky SZYROKI.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 25 septembre 2025 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Travaux de l'École :

Monsieur le Maire expose la situation actuelle concernant le financement du projet de construction de la future classe au sein de l'école communale.

Il précise les démarches déjà entreprises ainsi que les différentes sources de financement envisagées et sollicitées pour permettre la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers municipaux présents se déclare favorable à la poursuite du projet de construction de la future classe et confirme sa volonté de continuer les démarches nécessaires à sa réalisation.

La décision est adoptée à l'unanimité.

Délibération 01.2026 : Souscription d'un prêt à moyen terme

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du projet de **création d'une salle de classe** destiné à répondre aux besoins croissants des effectifs scolaires et à améliorer les conditions d'accueil des élèves. Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au Conseil et dont le montant s'élève à la somme de 427 719.57 € TTC. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune, voté et approuvé par le Conseil municipal en date du 25 septembre 2025.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son plan de financement.

Il décide de demander au Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie l'attribution d'un prêt destiné au financement de cette investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie sont les suivantes :

- **Montant** : 70 000 €
- **Durée** : 15 ans
- **Taux fixe** : 3.95 %
- **Périodicité** : Annuelle
- **Amortissement** : progressif du capital et intérêts dégressifs
- **Frais de dossier** : 100 €

La Commune de SOURDON s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son budget et, en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de SOURDON s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à intervenir avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération 02.2026 : Révision tarifaire de la location salle des fêtes

Le Maire expose au Conseil Municipal les tarifs actuellement pratiqués pour la location de la salle des fêtes à l'occasion des cérémonies familiales :

- ⇒ **Habitants de Sourdon** : 240 €
- ⇒ **Personnes extérieures à la commune** : 400 €

Il propose une **révision des tarifs** :

- ⇒ **Habitants de Sourdon** : 260 €
- ⇒ **Personnes extérieures à la commune** : 440 €

Après discussion, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité la révision des tarifs** tels que proposés. La délibération est donc **accordée** et les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du **1^{er} mai 2026**.

Examen de divers devis :

- ↳ Réfection de la toiture de l'église :

M. le Maire donne lecture du devis établi par la **SARL Métropole Couverture**. Les travaux proposés comprennent :

- ⇒ Mise à disposition d'une **nacelle de 35 m** sur une durée maximale de 3 jours ;
- ⇒ Répartition et remplacement des ardoises sur l'ensemble de l'église, **y compris le clocher** ;

- ⇒ Remise en place des ardoises manquantes sur l'ensemble des toitures ;
- ⇒ Fourniture et pose d'ardoises ;
- ⇒ Nettoyage complet des gouttières et réparation si nécessaire ;
- ⇒ Enlèvement des herbes ;
- ⇒ Pulvérisation d'un démoissant sur l'ensemble de la toiture.

Le montant total **TTC** proposé pour ces travaux s'élève à **10 326 €**.

Après discussion, le Conseil Municipal **valide à l'unanimité la proposition** de la SARL Métropole Couverture et autorise le Maire à engager les travaux.

⇒ Contrat espaces verts :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de **ECE Paysage** pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Le devis proposé comprend :

- ⇒ **8 tontes** réparties sur la commune ;
- ⇒ **4 débroussaillages** du talus côté stade de football ;

Pour l'année **2026**, pour un montant total de **5 245,39 € TTC**.

Après lecture et discussion, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat** avec ECE Paysage pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Planification des tours de garde – Élections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'organiser les **tours de garde pour le bon déroulement des élections municipales** prévues les **15 et 22 mars 2026**.

Après discussion, le Conseil Municipal **valide la planification des tours de garde** et le tableau des créneaux horaires répartis entre les membres du bureau de vote est annexé comme suit :

Élections Municipales – 1^{er} Tour - Dimanche 15 Mars 2026

8h00-10h00	Béregère DARTUS	Jacky SZYROKI
10h00-12h00	Florence DOMONT	Vincent SZYROKI
12h00-14h00	Jules DUFOURMANTELLE	Bruno MARTIN
14h00-16h00	Sylvie NORMAND	Jean – François METRAL - CHARVET
16h00-18h00	Julie LAMANÉ	Jacky SZYROKI

Planification des diverses manifestations – Élaboration d'un calendrier :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le **calendrier prévisionnel des manifestations** de la commune pour l'année 2026 :

- ⇒ **09 janvier** : Vœux du Maire
- ⇒ **28 février** : Concours de Manille (organisé par le Comité des Fêtes)
- ⇒ **07 mars** : Hauts de France Propres

- ⇒ **15 et 22 mars** : Élections municipales
- ⇒ **06 avril** : Pâques
- ⇒ **Juin** : Inauguration du terrain de pétanque (organisé par le Comité des Fêtes)
- ⇒ **13 et 14 juillet** : Fête nationale
- ⇒ **12 et 13 septembre** : Fête du village (organisé par le Comité des Fêtes)
- ⇒ **31 octobre** : Halloween (organisé par le Comité des Fêtes)
- ⇒ **Décembre** : Noël des enfants et des aînés ;
Noël des ados (organisé par le Comité des Fêtes)

M. le Maire précise également que **des marches sont organisées par le Comité des Fêtes**, dont **trois ont déjà eu lieu les 1^{er}, 8 et 22 février**. Les **dates des prochaines marches seront communiquées au fil de l'année**.

Le Conseil Municipal prend note de ce calendrier et remercie les organisateurs pour leur engagement dans l'animation de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Sourdon,
Le 26 février 2026

Le Maire,
Jacky SZYROKI